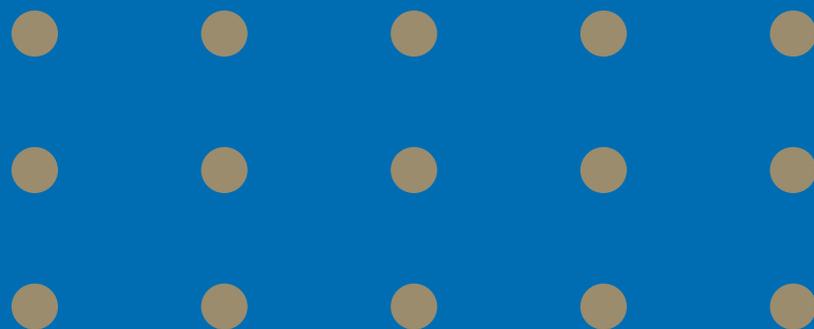


# quartiers2030



## CONTRAT DE VILLE

# de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 2024 – 2030



**L**e Contrat de Ville de l'agglomération de Castres-Mazamet pour la période 2024-2030 répond à une double ambition: réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre de réflexion, la gouvernance et les instruments de la Politique de la Ville ont été repensés.

Tout d'abord, la géographie prioritaire a été actualisée pour s'adapter au mieux aux réalités du terrain.

Puis, une large concertation citoyenne a été menée en 2023 afin de recueillir les préoccupations de la population.

Enfin, un travail partenarial a eu lieu afin de mobiliser chaque ressource nécessaire au profit de nos quartiers.

L'État s'engage à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles avec un seul objectif: faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances.

La sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique, l'emploi et l'activité économique, l'accès aux services publics et aux politiques publiques de droit commun mobiliseront les services de l'État au quotidien afin de permettre à chacun d'avoir les moyens de vivre et de s'émanciper.

Aujourd'hui encore, les besoins demeurent considérables. Il revient à l'ensemble des partenaires d'imaginer, d'innover, de s'adapter pour préserver l'équilibre du territoire, dans un esprit de solidarité.

Il convient dès à présent de faire vivre ce projet tout au long des six prochaines années.

Une seule préoccupation devra conduire notre action: améliorer de manière significative les conditions de vie de nos concitoyens et créer les conditions d'un renouveau des quartiers en 2030.

**Michel VILBOIS**  
**Préfet du Tarn**

## 04 PRÉAMBULE

- 04 L'engagement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM)
- 05 Le Contrat de Ville 2024-2030
- 05 La démarche d'élaboration

## 06 I. L'ÉTAT DES LIEUX

- 07 **A- Les orientations du projet de territoire**
- 08 **B- Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)**
- 08 1- La géographie prioritaire
- 09 2- Les principales caractéristiques des QPV
- 09 3- Le fonctionnement actuel du Contrat de Ville
- 09 La programmation annuelle
- 10 Les moyens humains
- 10 Les dispositifs spécifiques en faveur des QPV

## 14 II. LE PROJET DE CONTRAT DE VILLE (2024-2030)

- 15 **A- Les enjeux et orientations prioritaires pour les quartiers**
- 15 1- L'ambition du Contrat de Ville
- 16 2- Les enjeux prioritaires à l'échelle du territoire
- 16 Favoriser l'éducation et la réussite éducative dès le plus jeune âge
- 16 Développer les liens sociaux, familiaux et intergénérationnels
- 17 Participer à la mobilisation pour l'emploi et l'insertion professionnelle
- 18 Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants
- 19 Assurer la sécurité et la tranquillité publique
- 20 3- Les orientations prioritaires à l'échelle de chaque quartier
- 20 La Falgalarié (Aussillon)
- 22 Aillot-Bisséous-Lardaillé (Castres)
- 24 Lameilhé (Castres)
- 26 Centre-ville (Castres)
- 28 Laden - Petit Train (Castres)
- 30 **B- La gouvernance du Contrat de Ville**
- 31 **C- L'animation du Contrat de Ville**
- 31 1- La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)
- 31 2- Les associations, porteuses de projets
- 32 3- La participation des habitants
- 32 La concertation citoyenne
- 32 La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

## 34 III. LA SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

### 36 ANNEXES

- 37 Contributions des partenaires

# Préambule

## La Politique de la Ville

La Politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour répondre aux difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des Services Publics; elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques.

## L'engagement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM)

Dès sa création, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) s'est engagée dans la Politique de la Ville au titre de dispositifs successifs:

Contrat de Ville  
Intercommunal  
2000-2006



Contrat Urbain de  
Cohésion Sociale  
2007-2014



Contrat de Ville  
2014 – 2020  
(prorogé jusqu'au  
31 décembre 2023)

## Le Contrat de Ville 2024-2030

Le Contrat de Ville concrétise la volonté et les engagements des partenaires locaux aux côtés de l'État pour agir en faveur des quartiers prioritaires et des habitants, lutter contre les inégalités territoriales et améliorer la qualité de vie des habitants.

Initié par l'État, il est animé par la collectivité territoriale et permet de coordonner l'action des partenaires tout en associant les habitants à sa construction et sa mise en œuvre.

Le Contrat de Ville constitue la feuille de route de la Politique de la Ville, il repose sur un diagnostic permettant d'identifier les enjeux locaux les plus prégnants et définit un plan d'actions opérationnel.

Le nouveau Contrat de Ville, intitulé "Engagements quartiers 2030" est lancé pour une période de 6 ans, il s'appuie sur les circulaires du 3 avril 2023 et du 31 août 2023 qui font référence à la prochaine génération des Contrats de Ville et leur élaboration pour 2024-2030.

Ce nouveau contrat repose sur deux piliers principaux:

- un zonage actualisé,
- une participation citoyenne ravivée.

Les grandes orientations seront décidées annuellement avec l'ensemble des partenaires; le contrat fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et finale.

## La démarche d'élaboration

Le document a été élaboré grâce à un travail partenarial conduit par l'État, la Communauté d'agglomération et les communes associant les institutions partenaires, les bailleurs sociaux et les associations représentatives des quartiers prioritaires.

Le diagnostic s'est appuyé sur une participation citoyenne qui a permis de recueillir les besoins et attentes des habitants ainsi que sur les autres formes de concertation en particulier les marches exploratoires et l'action quotidienne des élus de proximité.



### 2021 à juillet 2023

#### Participation citoyenne au sein des quartiers

- La Falgalarié : 51 participants à la réunion de concertation organisée le 5 juillet 2023
- Aillot-Bisséous-Lardaillé : 105 participants aux marches exploratoires et réunions de restitution depuis 2022
- Lameilhé : 108 participants aux marches exploratoires et réunions de restitution depuis 2021, 67 participants aux réunions de préparation du conseil citoyen depuis 2022
- Laden - Petit Train : 91 participants aux marches exploratoires et réunions de restitution depuis 2022, 18 participants à la présentation du livre mémoire du quartier en 2023



### Décembre 2023

#### Organisation de 4 commissions thématiques avec les partenaires

- Commission éducation, réussite éducative, soutien à la parentalité, culture et sport (18 participants)
- Commission emploi, mobilité, développement économique, insertion, pauvreté, précarité, santé (17 participants)
- Commission habitat, cadre de vie, transition écologique, services et vie associative (9 participants)
- Commission sécurité, prévention de la délinquance, tranquillité publique (8 participants)



### Janvier à avril 2024

#### Élaboration du Contrat de ville

- Rédaction du projet (janvier/février 2024)
- Transmission aux élus et aux partenaires pour avis (février/mars 2024)
- Délibération et signature (avril 2024)

# I. / L'état des lieux

# A. Les orientations du projet de territoire

Le Contrat de Ville a pour ambition de construire une vision pour l'avenir des quartiers prioritaires en l'intégrant à l'ensemble des schémas, dispositifs et plans structurants du territoire:



# B. Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

## 1. La géographie prioritaire

Depuis 2014, la Politique de la ville s'appuie sur une géographie prioritaire qui délimite les QPV sur lesquels se déploie la stratégie du Contrat de ville.

Cinq quartiers prioritaires se situent sur le territoire de la CACM:

- 4 sur la commune de Castres: Aillot-Bisséous-Lardaillé, Lameilhé, Centre-ville, Laden - Petit Train.
- 1 sur la commune d'Aussillon: La Falgalarié.

La géographie prioritaire, actualisée en 2023, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en application du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. Elle est définie selon des critères communs à l'ensemble de la France métropolitaine:

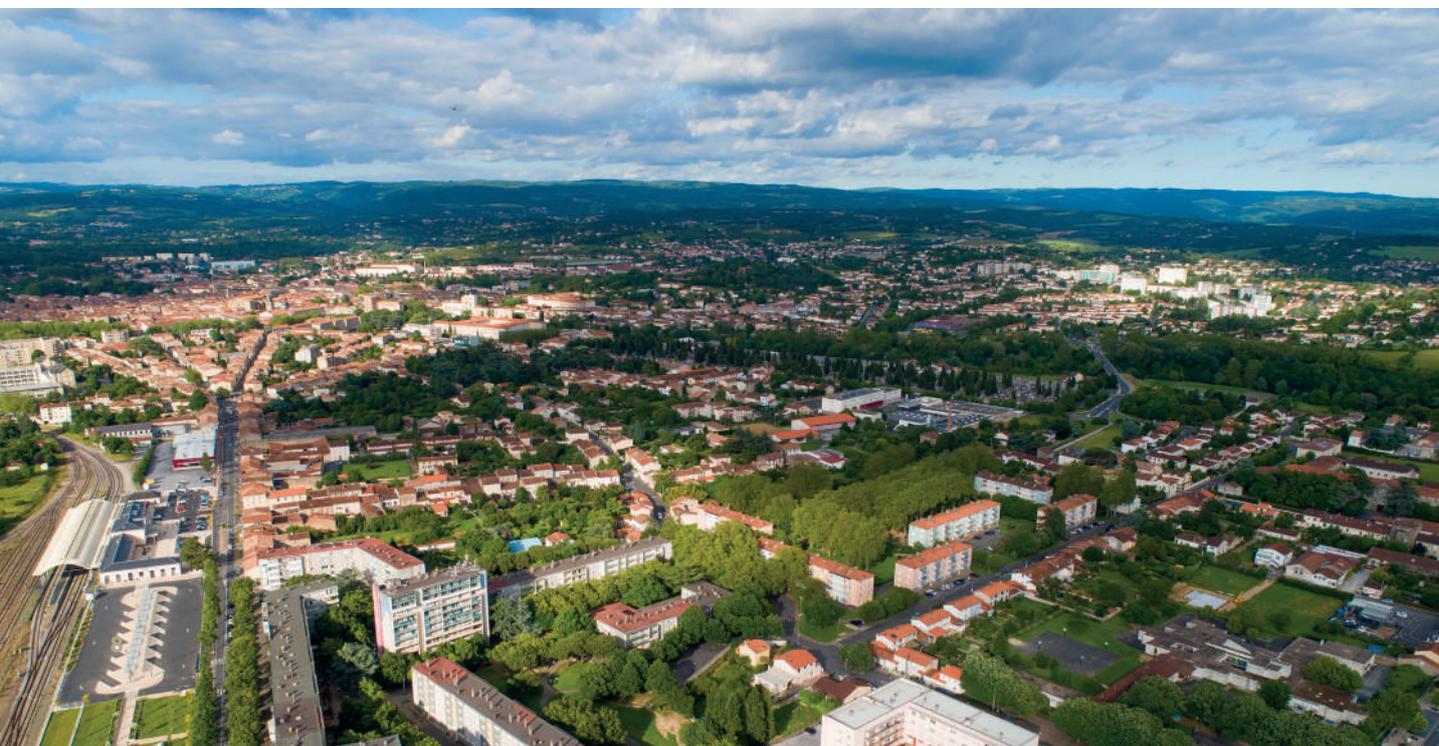
- une unité urbaine (UU) de plus de 10000 habitants,
- un nombre minimal d'habitants du QPV fixé à 1000,
- le critère de revenu des ménages défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité

urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

En application de ces critères, la géographie des cinq quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a été revue:

- à Castres: les périmètres d'Aillot-Bisséous-Lardaillé, de Lameilhé et de Laden - Petit Train ont été étendus; le périmètre du Centre-ville est resté identique,
- à Aussillon: le périmètre de La Falgalarié a été étendu.

Par ailleurs, la circulaire du 31 août 2023 prévoit la possibilité d'allouer, de façon circonscrite, une part des crédits financés par le programme 147 (2,5 % maximum de l'enveloppe départementale) au bénéfice de poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires mais couvertes par un Contrat de Ville.



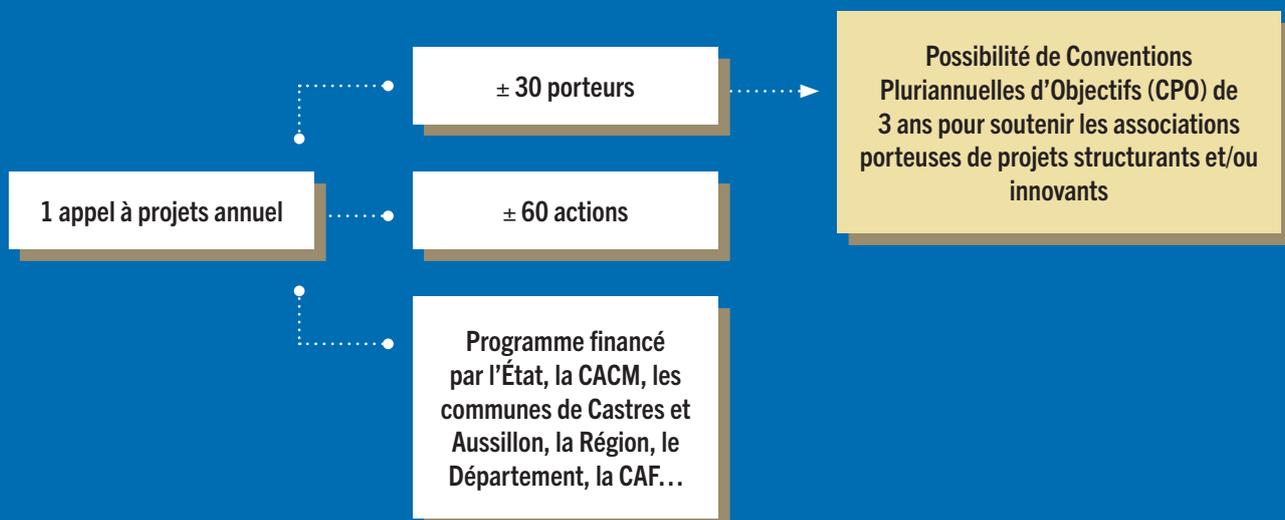


## 2. Les principales caractéristiques des QPV

- Les QPV accueillent la population aux revenus les plus modestes: les revenus déclarés des ménages par unité de consommation sont bien inférieurs à la moyenne communale et le taux de pauvreté est plus de deux fois supérieur.
- Le taux de chômage, la part de familles monoparentales et d'étrangers sont également bien supérieurs à la moyenne de la population communale.
- La population est plus jeune dans les QPV que dans la moyenne communale: les moins de 25 ans y sont plus nombreux tandis que la part des plus de 60 ans est inférieure.
- Le taux de rotation dans le parc locatif est plus important dans les QPV que dans la moyenne communale: les logements occupés depuis moins de 2 ans sont plus importants et le taux d'occupation des logements depuis plus de 10 ans est plus faible.

## 3. Le fonctionnement actuel du Contrat de Ville

### La programmation annuelle



## Les moyens humains

### → L'ÉQUIPE "MOUS"

La mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) est assurée par une équipe dédiée à la Politique de la Ville dont la charge financière est portée par la CACM et l'État.

### → LES ADULTES RELAIS PRÉSENTS SUR LES QUARTIERS:

Le dispositif "adulte relais" permet aux employeurs du secteur non lucratif d'embaucher des personnes

de 26 ans au moins, sans emploi et résidant dans un quartier prioritaire (dérogation possible).

L'État aide à financer l'emploi de ces contrats aidés à hauteur de 22555 € par an et par poste.

L'objectif de ce dispositif est d'améliorer les relations entre les habitants des quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs. Les adultes relais ont essentiellement des missions de dialogue social.

#### 4 POUR LES QUARTIERS DE CASTRES:

Aillot-Bisséous-Lardaillé, Lameilhé, Centre-ville, Laden - Petit Train

2 MÉDIATEURS TRANQUILLITÉ  
PUBLIQUE

1 CHARGÉ  
DE SUIVI POUR  
LE PRE

1 CHARGÉ DE  
LA PARTICIPATION  
CITOYENNE (CACM)

#### 1 POUR LE QUARTIER D'AUSSILLON:

La Falgalarié

1 MÉDIATEUR  
"ACCROCHE INSERTION"  
ET 1 MÉDIATEUR "APAISEMENT  
DU CLIMAT SOCIAL"

1 RÉFÉRENTE DE PARCOURS  
ET 1 MÉDIATRICE SOCIALE  
ET FAMILIALE POUR LE PRE

## Les dispositifs spécifiques en faveur des QPV

### → LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

L'objectif du Programme de Réussite Éducative (PRE) est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.

Ce programme est conçu pour permettre un suivi individualisé et prend en compte l'enfant dans sa globalité et son environnement social et familial. Le dispositif vise également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif.

Il s'adresse aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans résidant en QPV et propose un soutien, hors temps scolaire, dans le domaine éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire:

- accompagnement à la scolarité (difficultés

de concentration, de mémorisation, manque de confiance, difficultés d'écriture, manque d'organisation et d'autonomie),

- socialisation et ouverture culturelle (isolement, difficultés dans les relations avec les autres, absence de loisirs ou d'activités extra-scolaires),
- santé (mal-être, agitation, difficultés à accéder aux soins),
- soutien à la parentalité (relations conflictuelles, contextes familiaux complexes),
- médiation familiale et interculturelle (difficultés de communication, de compréhension des codes institutionnels).

Le PRE s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de droit commun sans s'y substituer.

Il s'appuie sur une Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) qui rassemble tous les partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Éducation Nationale, Collectivité Territoriale...) et qui se réunit plusieurs fois par an pour définir les objectifs correspondant aux besoins de chaque enfant et analyser les différents parcours.

L'accompagnement individualisé est réalisé par les référents de parcours, garants de la mise en œuvre et du suivi de chaque parcours. Ce travail complexe nécessite une très bonne approche relationnelle qui permet de créer un lien de confiance. Des rencontres régulières sont programmées avec les parents et l'enfant pour faire le point sur le parcours.

### → LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN:

#### **L'opération de renouvellement urbain de Laden - Petit Train à Castres**

Le quartier de Laden - Petit Train compte 592 logements appartenant à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Castres-Mazamet.

Le projet de renouvellement urbain, prévu sur une dizaine d'années et amorcé en 2020, a pour but de transformer le quartier.

Il s'articule autour des objectifs suivants:

- dédensification et diversification de l'habitat par la démolition de 283 logements et le développement de l'accession sociale à la propriété sur le foncier libéré (54 logements dont 25 qui pourront être réalisés dans le cadre de la convention ANRU),
- rénovation lourde des bâtiments existants (309 logements),
- reconstruction de 70 logements répartis sur 3 opérations hors QPV,

Bilan quantitatif 2022 :

- 226 élèves accompagnés à Castres,
- 87 élèves accompagnés à Aussillon.

Actuellement, les PRE sont très majoritairement financés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et la structure porteuse:

- Financement 2023 pour Castres: ANCT 65 %, Caisse des écoles (Commune) 35 %
- Financement 2023 pour Aussillon: ANCT 92,5 %, Commune 5,5 %, CCAS 2 %

- ouverture du quartier et restructuration des espaces publics.

Le quartier de Laden - Petit Train a été retenu par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) comme projet d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Une Maison du Projet a été implantée dans le quartier afin de présenter l'opération et d'accompagner les habitants tout au long de la démarche.

Une opération "mémoire du quartier" a permis l'édition d'un ouvrage recueillant la parole des habitants.

*Les programmes de réhabilitation de logements se poursuivent également dans les quartiers d'Aillot-Bisséous-Lardaillé et de Lameilhé.*



► Maison du Projet - Quartier Laden - Petit Train

► Le quartier Gare

### Le projet de renouvellement urbain de la Falgalarié à Aussillon

Construit dans les années soixante, le quartier de la Falgalarié a fait l'objet, au fil du temps, d'importantes opérations de rénovation.

Dès les années 1990, la Ville d'Aussillon et le bailleur social "Immobilière 3F Midi-Pyrénées" se sont inscrits sans discontinuer dans différents dispositifs contractuels mis en place par l'État dans le cadre de la Politique de la Ville.

Les principaux investissements ont porté sur des interventions massives sur le parc de logements sociaux, l'aménagement de la galerie commerciale, de la place de la Halle, des pieds d'immeubles et espaces publics, d'aires de jeux pour enfants, la création du centre socio-éducatif, de jardins familiaux...

Depuis maintenant deux ans, une vaste opération de renouvellement urbain a été lancée par le Groupe 3F Occitanie en étroite concertation avec la Ville d'Aussillon afin de modifier profondément l'image de ce quartier.



### → LES ACTIONS DES BAILLEURS SOCIAUX LIÉES À L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB):

3 bailleurs sociaux sont présents sur les 5 QPV:

- L'OPH et Maisons Claires à Castres
- 3F Occitanie à Aussillon

Ils sont très impliqués dans le dispositif d'abattement de la TFPB autour des axes suivants:

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation,
- sur-entretien,
- gestion des déchets et encombrants,
- tranquillité résidentielle,
- concertation/sensibilisation des locataires,
- lien social, vivre ensemble,
- amélioration de la qualité des services.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre les bailleurs, les collectivités territoriales et l'État.

L'instauration d'un comité de pilotage annuel permettra de présenter le programme et le bilan des actions.

### → LE DISPOSITIF "QUARTIERS D'ÉTÉ":

À Castres, la visite auditive du quartier de Laden par un groupe d'enfants du PRE (7) a permis la création d'un podcast avec une restitution aux familles du quartier (70 personnes)

Le dispositif "Quartiers d'été" est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations et aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

En 2023, 16 actions (dont 2 séjours) ont été organisées par les communes (Castres et Aussillon) et 6 associations, 900 personnes y ont participé dont 75 % de jeunes de moins de 25 ans.

À Aussillon, un atelier d'initiation au Basket Freestyle pour un groupe de jeunes (12) a donné lieu à une restitution suivie d'un show pour les familles et habitants du quartier (50 personnes)



**II. / Le projet  
de Contrat  
de Ville  
(2024-2030)**

# A. Les enjeux et orientations prioritaires pour les quartiers

## 1. L'ambition du Contrat de Ville

À partir de l'identification des enjeux locaux les plus prégnants, le Contrat de Ville définit un plan d'actions opérationnel et mesurable autour de sept thèmes prioritaires (la sécurité, l'éducation, l'emploi, les services à disposition des habitants, la vie associative, le logement / l'habitat et la pauvreté) et prend en compte 3 axes transversaux (les moyens "État", l'implication des habitants et la communication) tout en favorisant l'accompagnement des associations ainsi que la concertation citoyenne.

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuie sur les crédits spécifiques alloués à la Politique de la Ville qui sont uniquement fléchés vers les quartiers en difficulté et constituent des moyens supplémentaires compte tenu des besoins accrus de ces territoires.

En effet, la Politique de la Ville intervient en complément de la mobilisation du droit commun correspondant aux politiques sectorielles qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire dans les domaines de l'éducation, du développement économique, de la santé, de l'urbanisme... et qui relèvent des compétences de l'État et des collectivités territoriales (Région, Département, Intercommunalité, Commune).

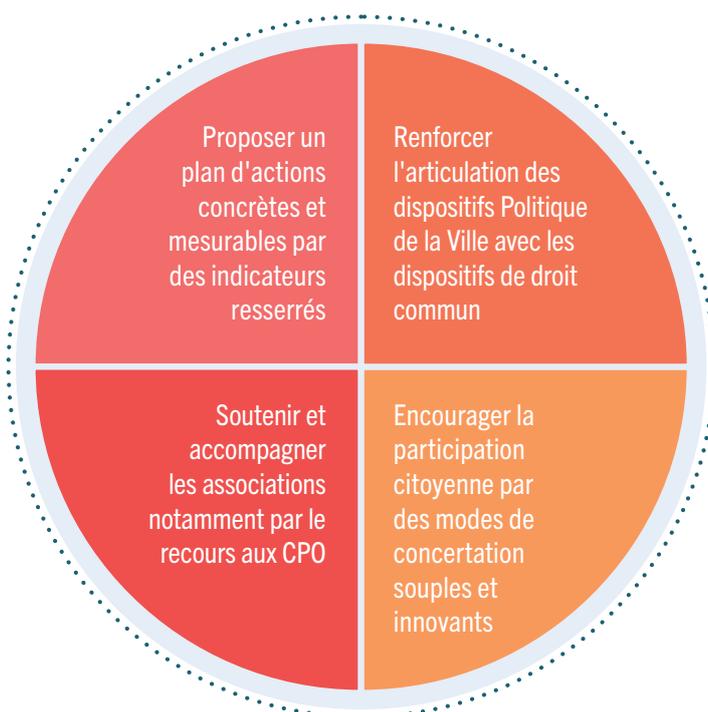
Les ressources du droit commun, qui doivent être mobilisées équitablement sur l'ensemble du territoire, sont en réalité sous-utilisées dans les quartiers prioritaires. L'objectif est donc de mobiliser ces moyens au-delà du financement spécifique.

Une articulation doit également être envisagée avec les crédits affectés au titre de différents appels à projets:

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),
- Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH),
- Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA),
- Pacte des Solidarités qui prend la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) en 2024.

Les partenaires du Contrat de Ville poursuivent donc un double objectif:

- construire une méthodologie commune afin d'identifier le droit commun mobilisé en cofinancement du programme d'actions annuel,
- encourager la prise en compte des objectifs du Contrat de Ville par les services de droit commun agissant auprès des quartiers prioritaires.



## 2. Les enjeux prioritaires à l'échelle du territoire

### Favoriser l'éducation et la réussite éducative dès le plus jeune âge

#### LES CITÉS ÉDUCATIVES:

Programme national depuis 2019, les Cités Éducatives ont pour ambition de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaire de la Politique de la Ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle.

#### → ÉTAT DES LIEUX

Les quartiers sont bien pourvus en équipements scolaires et structures d'accueil péri et extra-scolaire. Le territoire est également doté de dispositifs et acteurs qui répondent aux enjeux de réussite éducative (Programme de Réussite Éducative, Coup de pouce, associations qui proposent une aide aux devoirs) et de soutien à la parentalité (Convention Territoriale Globale). Le soutien et l'accompagnement des acteurs sont essentiels dans la poursuite de cet objectif.

#### → ENJEUX PRIORITAIRES

- Soutenir les dispositifs de réussite éducative et sanctuariser les PRE.
- Renforcer et développer le soutien à la parentalité.
- Favoriser la mixité sociale et la mixité de genre.

#### LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE:

Action de prévention de l'exclusion sociale menée en direction des adolescents et des jeunes adultes qui relève de la compétence des départements au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Intervention sociale à finalité éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, destinée à faire face à des situations de fragilité affective, de rupture par rapport à l'environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accession aux savoirs, à la culture, à la santé.

Menée à partir d'un travail de rue, elle s'adresse prioritairement aux groupes de jeunes exclus dont les relations avec l'environnement sont difficiles, parfois conflictuelles et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions.

### Développer les liens sociaux, familiaux et intergénérationnels

#### → ÉTAT DES LIEUX

Une diversité de services à la personne, municipaux ou associatifs, est proposée dans les quartiers en direction des publics de tous âges:

- Relais Assistantes Maternelles (RAM), crèches collectives, haltes-garderies, multi-accueils, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Service de portage de repas à domicile à Castres et restaurant 3<sup>e</sup> âge au centre-ville.

Les associations participent au maintien du lien social, offrent des services à la famille, pour la vie quotidienne ou l'accompagnement des personnes dépendantes. Cet investissement ne suffit pas à créer du lien notamment entre générations. De plus, les habitants, surtout les personnes âgées, souffrent parfois d'isolement.

#### → ENJEUX PRIORITAIRES

- Soutenir et accompagner les associations.
- Mobiliser et impliquer les habitants.
- Prendre en compte le vieillissement et l'isolement des populations.
- Favoriser les relations et les échanges entre générations.

## Participer à la mobilisation pour l'emploi et l'insertion professionnelle

### → ÉTAT DES LIEUX

L'accès (ou le retour à l'emploi), enjeu majeur au sein des QPV, s'inscrit dans un processus qui peut comprendre plusieurs étapes:

- un accompagnement social et professionnel de proximité et régulier qui s'inscrit dans les missions de droit commun,
- un traitement global des freins à l'emploi: alphabétisation, maîtrise des savoirs de base, fracture numérique, mobilité,
- des positionnements sur des formations pré-qualifiantes et/ou qualifiantes.

Les dispositifs de droit commun sont souvent mal connus de la population des quartiers.

Les associations locales répondent au besoin d'insertion sociale et professionnelle (plus de la moitié du programme d'action annuel) ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique mais le taux de chômage, notamment des jeunes, demeure très élevé dans les QPV.

La question de la mobilité est importante dans ce domaine et la gratuité des transports urbains sur le territoire de l'agglomération ne peut y répondre que partiellement.

### → ENJEUX PRIORITAIRES

- Poursuivre les efforts en matière d'insertion socio professionnelle (alphabétisation, mobilité, chantiers d'insertion, clauses sociales dans les marchés publics).
- Rendre les dispositifs de droit commun plus lisibles auprès des demandeurs d'emploi.
- Développer les actions au sein des quartiers (en pied d'immeuble).
- Favoriser la coordination entre le service public de l'emploi, les structures d'insertion et les chargés de mission de développement économique.
- Développer le partenariat avec les chambres consulaires (notamment la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le domaine de l'apprentissage).



► Le Pôle d'Échanges Multimodal à Castres

## Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants



### → ÉTAT DES LIEUX

Les bailleurs sociaux sont très présents sur le volet cadre de vie.

Ils sont aussi des partenaires incontournables pour participer aux Marchés Exploratoires ou aux opérations "Mon quartier propre".

L'amélioration du cadre de vie des habitants passe par la connaissance de la vie du quartier dans sa globalité.

L'implication des bailleurs permet de proposer des pistes d'amélioration dans les actions menées, de recueillir leurs besoins et de les faire participer à cette démarche.

Ils peuvent aussi être forces de proposition sur

des actions du Contrat de Ville y compris hors du champ du cadre de vie (forum de l'emploi, clauses d'insertion dans les Marchés Publics, partenariat avec les associations...).

Les opérations de renouvellement urbain des quartiers de Laden - Petit Train et de la Falgalarié vont contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. Les démolitions/reconstructions, rénovations de logements ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs vont également profondément changer l'image dévalorisée de ces quartiers et peut-être favoriser l'implantation de commerces, services et professionnels de santé, globalement insuffisante.

### → ENJEUX PRIORITAIRES

- Poursuivre et accompagner les programmes de renouvellement urbain des quartiers pour leur redonner de l'attractivité.
- Rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie (notamment pour l'aménagement des espaces extérieurs à Laden - Petit Train).
- Poursuivre les actions des bailleurs notamment liées à l'abattement de la TFPB.
- Encourager le retour de commerces et services.



## Assurer la sécurité et la tranquillité publique

### → ÉTAT DES LIEUX

Les questions de sécurité et de tranquillité publique demeurent des préoccupations fortes des habitants, les incivilités et la petite délinquance contribuant à donner une image dévalorisée des quartiers.

Il faut souligner l'investissement des communes et des bailleurs sociaux dans le domaine de la prévention/sécurité (système de vidéo protection, patrouilles de police, présence des médiateurs, des gardiens d'immeuble) tout comme l'action conjointe des services de Police (Nationale et Municipale).

Dans ce domaine, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Présidé par le Maire, son objectif premier est de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes concernés et de définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

#### **Le CLSPD "restreint" mis en place à Castres en 2023**

Une convention a été signée en 2023 par le Maire de Castres, le Procureur de la République et le Sous-Préfet pour un CLSPD plus opérationnel, réactif et efficace. Sa mise en fonctionnement devrait être relancée en 2024.

La prévention de la délinquance à Castres s'oriente autour de 3 axes:

- répressif avec une police de proximité,
- de médiation avec une équipe urbaine dédiée,
- de prévention notamment par des ateliers proposés par le service Enfance jeunesse dans le cadre des dispositifs "Quartiers d'été" et "Rendez-vous d'été".

Le CLSPD de Castres s'appuie sur des structures municipales ou associatives pour intervenir dans des domaines distincts et selon des objectifs ciblés.

#### **Le CLSPD créé à Aussillon en 2023**

Co-construit entre la commune d'Aussillon et la Police Nationale, il fonctionne très positivement.

Il a déjà permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions concrètes qui ont vocation à se développer (par exemple une sensibilisation des élèves de CM2 aux questions de respect de l'autre, d'égalité femme homme, de harcèlement scolaire, de citoyenneté...).

Il s'appuie sur les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) qui constituent un cadre d'actions partenarial et efficace dont la finalité est d'apporter des réponses transversales aux problématiques de sécurité du quotidien qui touchent les habitants.

### → ENJEUX PRIORITAIRES

- Réduire le sentiment d'insécurité pour assurer la tranquillité publique et améliorer la qualité de vie des habitants.
- Lutter contre les incivilités et les trafics de stupéfiants.
- Développer les actions de médiation notamment avec les jeunes.

### Les enjeux de santé (physique et psychique) et de lutte contre la précarité sont transversaux à la plupart des thématiques.

Un certain nombre de dispositifs sont présents et actifs sur le territoire dans ce domaine:

- Le Programme National Nutrition Santé (PNNS),
- Le réseau Santé Précarité Insertion (SPI),
- La Maison Sport Santé,
- L'épicerie sociale de l'Escale 81.

D'autres sont en cours de mise en œuvre ou encouragés:

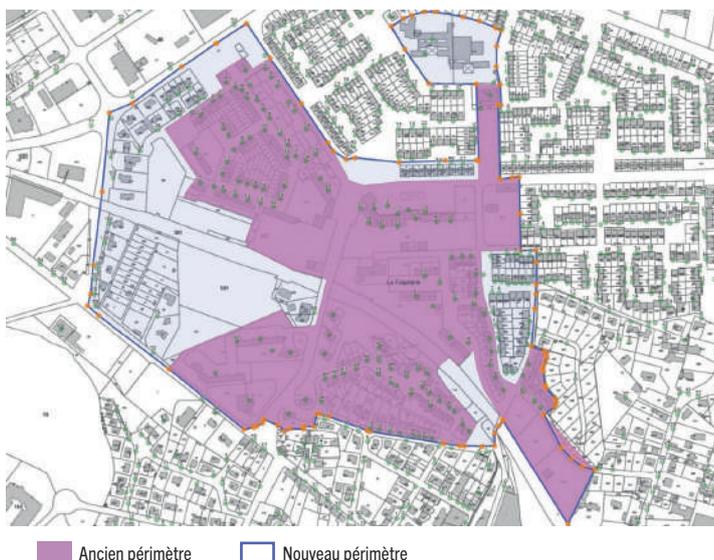
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- Le Contrat Local de Santé (CLS).

Des associations, présentes sur le territoire, complètent ces dispositifs et permettent de répondre à ces problématiques (Tarn Espoir, SOLIDAC).

### Le développement durable doit également être traité de manière transversale dans de nombreuses actions du Contrat de Ville.

### 3. Les orientations prioritaires à l'échelle de chaque quartier

#### La Falgalarié (Aussillon)



Construit dans les années 60, le quartier de la Falgalarié fait l'objet d'investissements en matière de rénovation urbaine, d'aménagements des espaces urbains et de création d'équipements depuis plus de 20 ans.

Depuis 2 ans, l'ambitieux programme de rénovation urbaine porté par le bailleur 3F vise à changer l'image du quartier, à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un climat apaisé favorable à la tranquillité publique et à favoriser le "vivre ensemble".

La commune d'Aussillon est active et ouverte aux projets de transformation urbaine, de valorisation du patrimoine et propose une riche programmation événementielle en synergie avec l'ensemble des thématiques de la Politique de la Ville notamment au travers du programme "Rencontres".

#### Les chiffres clés

(source INSEE 2019)

##### Population

Aussillon: **5 795**  
QPV de la Falgalarié: **1 100**

##### Familles monoparentales

Aussillon: **16,3 %**  
QPV de la Falgalarié: *non disponible*

##### Étrangers

Aussillon: **9,9 %**  
QPV de la Falgalarié: **24,5 %**

##### Revenu médian

Aussillon: **18 530 €**  
QPV de la Falgalarié: **8 230 €**

##### Taux de chômage

Aussillon: **18 %**  
QPV de la Falgalarié: **32,7 %**

##### Taux de pauvreté

Aussillon: **26 %**  
QPV de la Falgalarié: **54,7 %**

##### Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Aussillon: **404**  
QPV de la Falgalarié: **116** (10,5 % de la population du quartier)

## LES RESSOURCES DU QUARTIER :

- **L'école Jules Ferry** a été intégrée dans le périmètre du QPV dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire
- **Le dispositif PRE** accompagne environ 90 enfants par an de 2 à 16 ans
- **L'Espace de Vie Sociale** permet de développer des actions sociales et éducatives
- **Les autres équipements :** multi-accueil, ALAE/ALSH, PIJ, CMJ, CLJ, pôle de proximité, Espace Nougaro, PAC, City stades
- **Le programme "Rencontres"** pour les habitants du QPV et l'ensemble de la population (mixité sociale)
- **La GUSP** favorise le lien social et intergénérationnel (conciergerie solidaire)
- **Les associations :** ASSA, Secours populaire, Aurore
- **Les médiateurs** "accroche insertion" et "apaisement du climat social"
- **Le Conseil Citoyen** très actif (actions et projets qui visent à améliorer la vie et l'image du quartier)
- **Le bailleur social 3F Occitanie** investi dans le projet de valorisation du quartier et dans l'amélioration du cadre de vie des habitants (abattement TFPB)
- **Le CLSPD**, les GPO, les caméras de vidéo-protection participent à la sécurité et à la tranquillité publique
- **Le marché de plein vent**, quelques commerces et services (pharmacie, espace France Services)



## LES PRIORITÉS DU QUARTIER :

1

### Éducation et réussite éducative

- Poursuivre les actions de médiation et de soutien à la parentalité
- Sanctuariser le PRE (moyens humains et financiers)

2

### Liens sociaux, familiaux et intergénérationnels

- Renforcer le soutien aux associations (CPO)
- Maintenir la mobilisation des habitants : poursuivre les projets du Conseil Citoyen et les actions de GUSP (conciergerie solidaire...)
- Reconduire le programme annuel "Rencontres" et les événements, vecteurs du "vivre ensemble"

3

### Emploi et insertion professionnelle

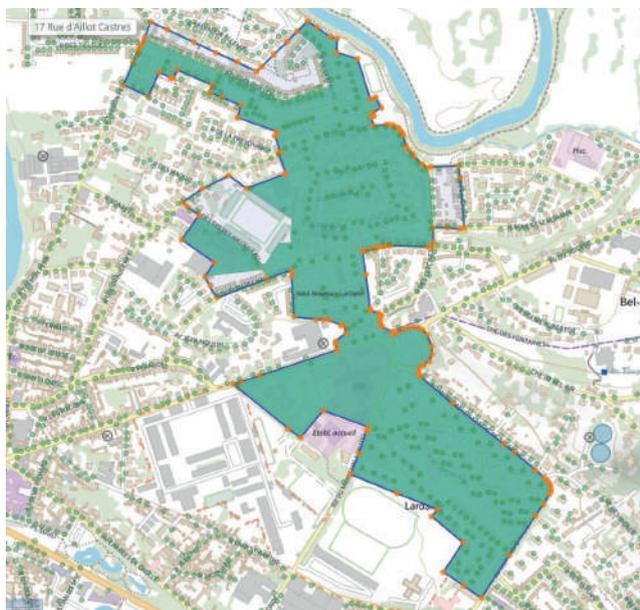
- Maintenir les actions de médiation sociale et professionnelle
- Développer les actions au sein du quartier et en pied d'immeuble (job truck, forum de l'emploi)

4

### Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

- Poursuivre le programme de rénovation urbaine
- Encourager les projets d'amélioration portés par les citoyens ("Mon quartier, des arbres"...)
- Développer la GUSP (diagnostics en marchant)
- Maintenir le programme d'actions lié à l'abattement de la TFPB (bailleur social 3F)
- Développer les actions du CLSPD notamment en direction des jeunes

## Aillot-Bisséous-Lardailé (Castres)



■ Ancien périmètre

■ Nouveau périmètre

Situé au Nord-Est de la Ville, le quartier d'Aillot-Bisséous-Lardailé est éclaté entre deux pôles d'habitat social et collectif: Aillot-Bisséous d'une part et Lardailé d'autre part.

Des travaux ont été réalisés à Aillot: démolition de logements et d'une partie de la barre situés rue de Bretagne pour casser l'effet de mur fermant la rue du Roussillon et ouvrir une perspective sur le parc de loisirs de Gourjade. Des investissements importants ont également été engagés à Bisséous: démolition de logements, de la tour, réhabilitations et reconstructions. Le quartier de Lardailé a également bénéficié de réhabilitations.

Malgré un cadre de vie agréable, avec de nombreux espaces verts, le quartier d'Aillot souffre d'un déficit d'image et de problèmes d'incivilités et de trafics qui demeurent (surtout autour de la rue de Bretagne).

## Les chiffres clés

(source INSEE 2019)

### Population

Castres:

**44 061**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**2 200**

### Familles monoparentales

Castres:

**18,4 %**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**42 %**

### Étrangers

Castres:

**5,13 %**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**11,2 %**

### Revenu médian

Castres:

**20 940 €**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**8 160 €**

### Taux de chômage

Castres:

**15,9 %**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**42,1 %**

### Taux de pauvreté

Castres:

**21 %**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**49,8 %**

### Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Castres:

**3 328**

QPV d'Aillot-Bisséous-Lardailé:

**318** (14,5 % de la population du quartier)

## LES RESSOURCES DU QUARTIER :

- **L'école de Bisséous** et **le collège Jean Monnet** sont situés dans le périmètre QPV
- **Le PRE** accompagne environ 230 élèves dont 30,9 % du quartier (complété par le dispositif Coup de pouce)
- **Les équipements** : 1 halte-garderie, 1 multi accueil, 2 accueils de loisirs, 2 gymnases, terrains de football, boulodrome, stade Pierre Fabre (Castres Olympique), passerelle qui relie le Parc de Gourjade (Aire de jeux et golf), grange de la Bouriatte, médiathèque, Maison des Services Publics (services municipaux, Espace Famille, Maison Sport Santé)
- **L'évènement annuel "Rendez-vous d'été"** (animations pour les enfants et spectacle pour tous)
- **La GUSP** : marches exploratoires (6), présence quotidienne des élus de proximité, service "Allo Mairie"
- **Les associations** : Insert Solutions ACI, Vivons ensemble, Comité de quartier
- **La présence des médiateurs** "tranquillité publique"
- **Les bailleurs sociaux** (OPH et Maisons Claires) investis dans les opérations "mon quartier propre" et dans l'amélioration du cadre de vie des habitants (abattement TFPB)
- **Le réseau de bus** communautaire Libellus gratuit
- **Les pistes cyclables** et chemins piétonniers, les espaces verts
- **Les chantiers d'insertion** et le plateau technique d'orientation par les structures d'insertion économique
- **Le CLSPD**, la BAC, les caméras de vidéo-protection



## LES PRIORITÉS DU QUARTIER :

1

### Éducation et réussite éducative

- Développer les actions de soutien à la parentalité en lien avec les écoles, les structures Petite enfance et Enfance jeunesse
- Sanctuariser le PRE (moyens humains et financiers) et poursuivre l'action Coup de pouce

2

### Liens sociaux, familiaux et intergénérationnels

- Renforcer la vie associative (CPO) et l'accompagnement des associations
- Développer la participation citoyenne et la GUSP
- Favoriser les actions auprès des jeunes (14-18 ans) dans un objectif de mixité sociale et de genre
- Pérenniser les "Rendez-vous d'été"

3

### Emploi et insertion professionnelle

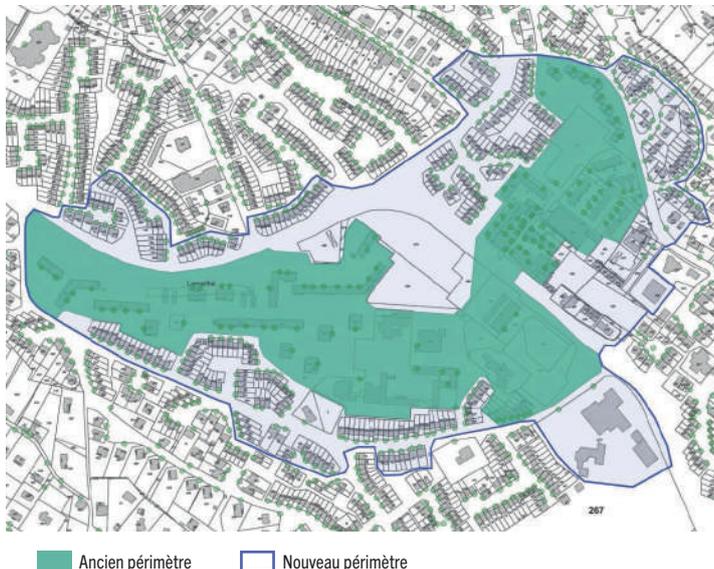
- Maintenir les actions de médiation sociale et professionnelle
- Développer les actions (job truck, forum de l'emploi)
- Mobiliser les partenaires économiques (chambres consulaires...)

4

### Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

- Poursuivre et développer la GUSP (marches exploratoires pour les femmes et diagnostics en marchant pour tous)
- Maintenir le programme d'actions lié à l'abattement de la TFPB (bailleurs sociaux)

## Lameilhé (Castres)



Situé au Sud-Est de Castres, le quartier de Lameilhé a été construit dans les années 70 et se caractérise par une architecture de barres, de tours et de pavillons individuels créant une forte disparité entre les habitants.

Le quartier de Lameilhé comprend 676 logements de l'OPH de Castres auxquels viennent s'ajouter les 175 logements de la "Coopérative Maisons Claires".

Des opérations de renouvellement urbain ont été menées comprenant des démolitions et des réhabilitations. Cette requalification urbaine a un effet positif sur le quartier notamment en termes d'image et de propreté.

Les commerces et les équipements sont proches des immeubles et le petit centre commercial a fait l'objet d'une restructuration.

## Les chiffres clés

(source INSEE 2019)

### Population

Castres: **44 061**    QPV de la Lameilhé: **1 700**

### Familles monoparentales

Castres: **18,4 %**    QPV de la Lameilhé: **48,9 %**

### Étrangers

Castres: **5,13 %**    QPV de la Lameilhé: **19,2 %**

### Revenu médian

Castres: **20 940 €**    QPV de la Lameilhé: **6 720 €**

### Taux de chômage

Castres: **15,9 %**    QPV de la Lameilhé: **28,2 %**

### Taux de pauvreté

Castres: **21 %**    QPV de la Lameilhé: **56,2 %**

### Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Castres: **3 328**    QPV de la Lameilhé: **363** (21 % de la population du quartier)

## LES RESSOURCES DU QUARTIER :

- **L'école Louis David** est située dans le périmètre QPV
- **Le PRE** accompagne environ 230 élèves dont 26,4 % du quartier (complété par le dispositif Coup de pouce)
- **Les équipements** : 2 multi accueils, 1 accueil de loisirs (140 enfants), 1 COSEC, 2 terrains de football, 1 city stage, l'espace Louisa Paulin, l'Espace de Vie Sociale, la Mairie Annexe
- **L'évènement annuel "Rendez-vous d'été"** (animations pour les enfants et spectacle pour tous)
- **La GUSP** : marches exploratoires (5), présence quotidienne des élus de proximité, service "Allo Mairie"
- **Les associations** : comité de quartier, Saint Vincent de Paul, club des aînés, ludothèque, déguisothèque
- **Les médiateurs** "tranquillité publique"
- **Les bailleurs sociaux** (OPH et Maisons Claires) investis dans les opérations "mon quartier propre" et dans l'amélioration du cadre de vie des habitants (abattement TFPB)
- **Le réseau de bus** communautaire Libellus gratuit
- **Les pistes cyclables** et chemins piétonniers
- **Les chantiers d'insertion** et le plateau technique d'orientation par les structures d'insertion économique
- **Le CLSPD**, la BAC, l'antenne de la Police municipale, les caméras de vidéo-protection
- **La place du marché** avec le marché de plein vent, les commerces et services accessibles via la passerelle



## LES PRIORITÉS DU QUARTIER :

1

### Éducation et réussite éducative

- Développer les actions de soutien à la parentalité en lien avec l'école Louis David et l'Espace de Vie Sociale
- Sanctuariser le PRE (moyens humains et financiers) et poursuivre l'action Coup de pouce

2

### Liens sociaux, familiaux et intergénérationnels

- Renforcer la vie associative (CPO) et l'accompagnement des associations
- Maintenir et développer les actions et la mixité au sein de l'Espace de Vie Sociale
- Développer la participation citoyenne et la GUSP en lien avec l'Espace de Vie Sociale
- Pérenniser les "Rendez-vous d'été"

3

### Emploi et insertion professionnelle

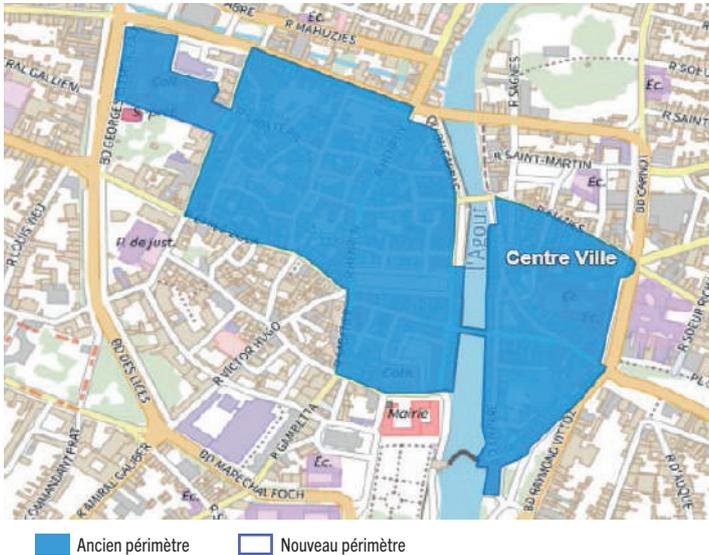
- Maintenir les actions d'insertion sociale et professionnelle
- Développer les actions (job truck, forum de l'emploi) en lien avec l'Espace de Vie Sociale et en pied d'immeuble

4

### Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

- Poursuivre et développer la GUSP (marches exploratoires pour les femmes et diagnostics en marchant pour tous)
- Maintenir le programme d'actions lié à l'abattement de la TFPB (bailleurs sociaux)

## Centre-ville (Castres)



Le QPV du centre-ville se singularise des autres quartiers par ses spécificités: moins de logements sociaux, de nombreux commerces et services, des lieux culturels, un centre ancien doté d'un riche patrimoine.

Dans le centre ancien, on trouve encore des logements privés de mauvaise qualité que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat successives ne sont pas parvenues à traiter. Ces logements sont propices à accueillir des personnes en difficulté, notamment des jeunes. Le parc social HLM compte 582 logements.

La démolition de l'immeuble du pont biais et la construction de logements à proximité a achevé le changement de physionomie du centre-ville qui a connu de nombreux travaux (rénovation de places, du théâtre, du musée Goya...).

L'obtention du label ville d'art et d'histoire en 2022 est venue reconnaître la qualité patrimoniale du centre ancien ainsi que les efforts pour valoriser ces richesses patrimoniales.

Cette singularité explique que ce quartier ne bénéficie pas des mêmes actions que les autres QPV.

## Les chiffres clés

(source INSEE 2019)

### Population

Castres:

**44 061**

QPV du

Centre-ville:

**1 500**

### Familles monoparentales

Castres:

**18,4 %**

QPV du

Centre-ville:

**42,7 %**

### Étrangers

Castres:

**5,13 %**

QPV du

Centre-ville:

**8,3 %**

### Revenu médian

Castres:

**20 940 €**

QPV du

Centre-ville:

**12 440 €**

### Taux de chômage

Castres:

**15,9 %**

QPV du

Centre-ville:

**28,9 %**

### Taux de pauvreté

Castres:

**21 %**

QPV du Centre-ville:

**33,7 %**

### Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Castres:

**3 328**

QPV du Centre-ville:

**256** (17 % de la population du quartier)

## LES RESSOURCES DU QUARTIER :

- **L'école de Villegoudou** est située dans le périmètre QPV
- **Le PRE** accompagne environ 230 élèves dont 14,1 % du quartier (complété par le dispositif Coup de pouce)
- **Les équipements** : 1 halte-garderie, 1 multi-accueil, 2 accueils de loisirs et à proximité : Maison France Services (sous-préfecture), tribunal judiciaire, hôtel de Ville, jardin de l'Évêché, théâtre, musée Goya, musée Jean-Jaurès, médiathèque annexe, cinéma multiplex, office de tourisme, CCAS, foyer restaurant pour personnes âgées, accueil de jour, école de la 2<sup>e</sup> chance, parcs et jardins
- **Les nombreux événements culturels et animations**
- **La présence quotidienne** des élus de proximité, service "Allo Mairie"
- **Les associations** : Ensemble, SOLIDAC, CIDFF
- **La présence des médiateurs** "tranquillité publique"
- **Le bailleur social** (OPH) investi dans l'amélioration du cadre de vie des habitants (abattement TFPB)
- **Le réseau de bus** communautaire Libellus gratuit
- **Les pistes cyclables** et chemins piétonniers (chemin des droits de l'homme)
- **Les chantiers d'insertion** et le plateau technique d'orientation par les structures d'insertion économique
- **Le CLSPD**, la BAC, les caméras de vidéo-protection
- **Les commerces et services**, marché couvert et marchés de plein vent, résidence sénior, centre médical



## LES PRIORITÉS DU QUARTIER :

1

### Éducation et réussite éducative

- Développer les actions de soutien à la parentalité en lien avec l'école
- Sanctuariser le PRE (moyens humains et financiers) et poursuivre l'action Coup de pouce

2

### Liens sociaux, familiaux et intergénérationnels

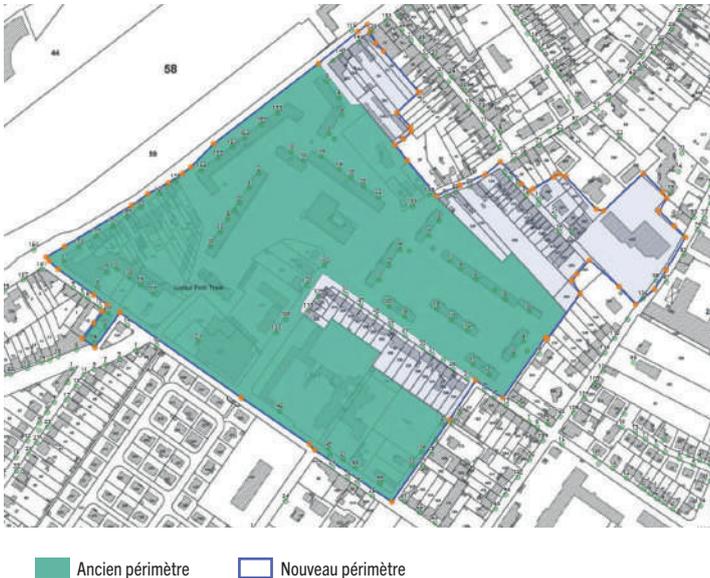
- Renouveler les actions (job truck...)
- Accompagner et dynamiser les associations et structures d'insertion par l'activité économique
- Mobiliser les acteurs économiques

3

### Emploi et insertion professionnelle

- Maintenir la présence des médiateurs et des élus de proximité
- Poursuivre le partenariat au sein du réseau SPI

## Laden - Petit Train (Castres)



Situé en périphérie Sud-Ouest de la ville, le quartier de Laden - Petit Train compte 592 logements HLM répartis en 2 cités distinctes appartenant à l'OPH de Castres:

- La cité de Laden avec 200 logements,
- La cité du Petit Train avec 392 logements.

Après la création du pôle multimodal, le projet ANRU dont les travaux ont commencé en 2020, va profondément changer le cadre de vie des habitants.

Le projet est porté par l'Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine (ANRU), l'Office Public de l'Habitat, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Ville de Castres, le Département du Tarn et la Région Occitanie.

Il s'articule autour des objectifs suivants:

- démolition de 283 logements,
- rénovation lourde de 309 logements existants,
- reconstruction de 70 logements répartis sur 3 opérations hors QPV,
- ouverture du quartier et restructuration des espaces publics.

## Les chiffres clés

(source INSEE 2019)

### Population

Castres: **44 061**  
QPV de Laden - Petit Train: **1 200**

### Familles monoparentales

Castres: **18,4 %**  
QPV de Laden - Petit Train: **46 %**

### Étrangers

Castres: **5,13 %**  
QPV de Laden - Petit Train: **23,5 %**

### Revenu médian

Castres: **20 940 €**  
QPV de Laden - Petit Train: **4 390 €**

### Taux de chômage

Castres: **15,9 %**  
QPV de Laden - Petit Train: **41,8 %**

### Taux de pauvreté

Castres: **21 %**  
QPV de Laden - Petit Train: **64 %**

### Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Castres: **3 328**  
QPV de Laden - Petit Train: **225** (18,75 % de la population du quartier)

## LES RESSOURCES DU QUARTIER :

- **L'école de Laden** est située dans le périmètre QPV
- **Le PRE** accompagne environ 230 élèves dont 28,6 % du quartier (complété par le dispositif Coup de pouce)
- **Les équipements** : 1 halte-garderie, 1 multi-accueil, 3 accueils de loisirs, 1 gymnase, 1 terrain stabilisé, le conservatoire de musique et de danse, Maison de projet et à proximité: pôle d'échanges multimodal, lycée privé, lycée professionnel, Écoles Municipales d'Art Dramatique et des Beaux-Arts, jardins et parc
- **L'évènement annuel "Rendez-vous d'été"** (animations pour les enfants et spectacle pour tous)
- **La GUSP** : marches exploratoires (3), présence quotidienne des élus de proximité, service "Allo Mairie"
- **Les associations** : Tarn Espoir, Secours catholique
- **La présence des médiateurs "tranquillité publique"**
- **Le bailleur social** (OPH) investi dans l'opération de renouvellement urbain, dans les opérations "mon quartier propre" et dans l'amélioration du cadre de vie des habitants (abattement TFPB)
- **Le pôle d'échanges multimodal**, le réseau de bus communautaire Libellus gratuit
- **Les pistes cyclables** et chemins piétonniers
- **Les chantiers d'insertion** et le plateau technique d'orientation par les structures d'insertion économique
- **Le CLSPD**, la BAC, les caméras de vidéo-protection
- **Le supermarché**, laverie, pharmacie, Pôle emploi, agence d'intérim, zone commerciale



## LES PRIORITÉS DU QUARTIER :

### 1 Éducation et réussite éducative

- Développer les actions de soutien à la parentalité en lien avec les écoles, les structures Petite Enfance et Enfance jeunesse
- Sanctuariser le PRE (moyens humains et financiers) et poursuivre l'action Coup de pouce

### 2 Liens sociaux, familiaux et intergénérationnels

- Renforcer la vie associative (CPO) et l'accompagnement des associations
- Développer la participation citoyenne et la GUSP
- Pérenniser les "Rendez-vous d'été"
- Développer l'activité de la Maison du projet

### 3 Emploi et insertion professionnelle

- Encourager les clauses d'insertion dans les marchés publics (opération de renouvellement urbain)
- Développer les actions (job truck, forum de l'emploi)
- Mobiliser les partenaires économiques (chambres consulaires...)

### 4 Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

- Poursuivre et développer la GUSP (marches exploratoires pour les femmes et diagnostic en marchant pour tous)
- Associer les habitants au projet d'aménagement des espaces extérieurs
- Maintenir le programme d'actions lié à l'abattement de la TFPB (bailleurs sociaux)



## C. L'animation du Contrat de Ville

### 1. La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

La mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) est placée sous la responsabilité du Directeur Général des Services de la CACM qui définit les modalités des interventions de l'équipe dans le cadre du Contrat de Ville.

L'équipe est chargée de:

- mettre en œuvre les décisions,
- veiller à la cohérence de l'ensemble des dispositifs,

- mobiliser les crédits spécifiques et les crédits de droit commun,
- organiser et co-animer les groupes de travail,
- animer le Contrat de Ville, assurer son suivi et son évaluation en lien étroit avec les partenaires signataires et les habitants,
- favoriser les partenariats et assurer l'interface avec les institutions de la Politique de la Ville et les structures de proximité.

### 2. Les associations, porteuses de projets

Une trentaine d'associations locales est engagée dans la programmation annuelle du Contrat de Ville qui comprend plus de 50 actions.

L'intervention des associations se concentre principalement sur les thématiques suivantes:

- l'emploi,
- le lien social,
- l'éducation et le soutien à la parentalité,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la santé,
- la culture.

Le tissu associatif se caractérise par un vieillissement des dirigeants, une diminution du bénévolat et une recherche de financements pour équilibrer les budgets.

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) qui visent à simplifier et pérenniser leur financement ont vocation à se développer.

La coopération et la mutualisation entre associations restent un objectif partagé mais difficile à mettre en œuvre.

### 3. La participation des habitants

#### La concertation citoyenne

Favoriser l'engagement citoyen et la participation des habitants est un enjeu déterminant de la réussite de la Politique de la Ville.

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a inscrit le principe de la co-construction de la Politique de la Ville en associant les habitants et acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale.

Les conseils citoyens, en tant qu'experts du quotidien, facilitent l'émergence de l'expression des habitants et des acteurs non institutionnels du quartier et

permettent ainsi d'enrichir le travail de recueil des besoins et de définir les enjeux du territoire.

L'objectif est de garantir aux habitants une qualité globale de service avec une dynamique de transition écologique dans les domaines de la propreté, de l'entretien des espaces verts, de l'éclairage public, des déplacements, du stationnement, des équipements de proximité, des immeubles d'habitation, de la tranquillité publique.

La création de Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a été différemment mise en œuvre sur le territoire.

#### La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

La Gestion Urbaine et sociale de Proximité (GUSP) participe à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants. Elle s'appuie sur un partenariat de tous les acteurs de terrain et une concertation des habitants.

La GUSP ne bénéficie pas de moyens supplémentaires, il s'agit d'optimiser les ressources en recherchant

l'efficacité de l'intervention des services de chaque organisme.

L'instauration d'un comité de pilotage annuel permettra de présenter le programme et le bilan des actions de GUSP.

#### La démarche engagée à Aussillon

Le Conseil Citoyen a été installé en 2015, il est constitué de 16 membres répartis en deux collèges: les habitants et les associations/acteurs locaux qui se réunissent à la Maison de Projet.

Il se réunit environ une fois par mois et son dynamisme a permis de mettre en œuvre un certain nombre de projets d'amélioration du cadre de vie des habitants.

La participation citoyenne peut se poursuivre sous la même forme.

La commune a aussi engagé une démarche de conciergerie solidaire favorisant les liens intergénérationnels.

Les projets du Conseil Citoyen de la Falgalarié: sentier "Falgafloure/falgafaune", "Plaques de rue", "Mon quartier des arbres"

## La démarche engagée à Castres

La mobilisation n'a pas été suffisante pour créer des Conseils Citoyens dans chaque quartier mais la participation citoyenne a été constante notamment au travers de multiples rendez-vous organisés et de la présence des élus sur le terrain qui ont permis de recueillir la parole des habitants.

Des formes souples et innovantes peuvent être envisagées pour rendre les habitants acteurs de la vie de leur quartier.

Marches Exploratoires,  
opérations "Mon quartier propre", présence quotidienne des élus de proximité, service municipal "Allo Mairie"



# **III. / La signature du Contrat de Ville**

Le Contrat de Ville réunit l'ensemble des partenaires actifs et mobilisés pour élaborer et mettre en œuvre des projets en faveur des habitants des 5 Quartiers Prioritaires de la Ville.

Le Contrat de Ville (2024-2030) définit pour 6 ans les priorités, objectifs et engagements des partenaires signataires.

## LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE



Le Contrat de Ville a été signé par l'ensemble des partenaires.

**PRÉFECTURE  
DU TARN**

Le Préfet,  
**Michel VILBOIS**

PO/



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE CASTRES-MAZAMET**

Le Président,  
**Pascal BUGIS**



**ÉDUCATION NATIONALE  
DU TARN**

La Directrice académique,  
**Marie-Claire DUPRAT**



**AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ OCCITANIE**

Le Directeur de la délégation  
départementale du Tarn,  
**Abderrahim  
HAMMOU-KADDOUR**



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Le Procureur de la République

PO/



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
PJJ**

Directeur territorial adjoint,  
**Alexandre CORDESSE**



**FRANCE TRAVAIL**

Le Directeur territorial  
Tarn Aveyron,  
**Laurent PAUL**



**RÉGION  
OCCITANIE**

La Présidente,  
**Carole DELGA**



**DÉPARTEMENT  
DU TARN**

Le Président,  
**Christophe RAMOND**



**VILLE DE CASTRES**

Le Premier Adjoint,  
**Hervé PARDO CASADO**



**VILLE D'AUSSILLON**

Le Maire,  
**Fabrice CABRAL**



**OPH DE CASTRES-MAZAMET**

Le Vice-Président,  
**Xavier BORIES**



**3F OCCITANIE**

La Présidente,  
**Martine BESSIÈRE**

PO/  


**MAISONS CLAIRES**

Le Président,  
**Jacques SUCHEL**



**CAF DU TARN**

Le Président,  
**Stéphane AYMARD**



**CAF DU TARN**

La Directrice,  
**Élisabeth DUBOIS-PITOU**

PO/  

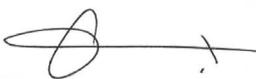

**CPAM DU TARN**

Le Président,  
**Philippe BARTHES**



**CPAM DU TARN**

La Directrice,  
**Aurore DESTOUCHES**



**CAISSE DES DÉPÔTS  
ET CONSIGNATIONS /  
BANQUE DES TERRITOIRES**

Le Directeur régional,  
**Patrick MARTINEZ**

PO/  


**CCI DU TARN**

Le Président,  
**Michel BOSSI**



**CMA DU TARN**

Le Président,  
**Jean-Michel CAMPS**



**MISSION LOCALE  
TARN SUD**

La Présidente,  
**Julie CAPO ORTEGA**



**CDOF DU TARN**

Le Président,  
**Jean-Philippe MIALHE**





# Annexes

## Contributions des partenaires



## Contribution Région Occitanie aux contrats de ville "Engagements Quartiers 2030"

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

### AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Écoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emploi ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs...:

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que:

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel "Et pourquoi Pas?" : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Écologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

### FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers "engagement 2030", en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour:

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26:
  - Les dispositifs pré-qualifiants: les Écoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante: deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi: Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Écoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés:
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers: un métier près de chez moi et qui me plaît! ,
  - Innov'emploi expérimentation: accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via:

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

### **MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers:

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité: aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif "Club, Occitanie Sport pour Tous", dispositif "Club, Occitanie, Ambassadeur Sport"
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes: Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition "la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme" destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

### **AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers: dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement:

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais

peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de ses dispositifs "désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école".

### **DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ**

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives. La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif "+=0".

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations: définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

### **MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS**

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc.) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sport, piscine, etc.).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme les mobilités douces: l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...). Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



## Les engagements du Département du Tarn aux contrats de ville 2024-2030

Chef de file des solidarités, le Département participe au travers de différents programmes à la politique de prévention des risques d'inadaptation sociale ou de marginalisation et de lutte contre les exclusions. Les actions qu'il porte sont à ce titre complémentaires des autres collectivités territoriales.

Partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le Département du Tarn continuera à contribuer à la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales avec pour objectifs l'égalité des territoires et des citoyens.

L'accompagnement départemental sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'action sont mobilisables:

### Les politiques départementales de droit commun:

Le Département dispose de nombreux programmes permettant de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

- En matière de prévention, protection et accompagnement de l'insertion de l'ensemble des publics.
  - Il veille au bien-être des enfants, des jeunes en souffrance ainsi que leurs familles: soutenir l'exercice de la fonction parentale, développer la prévention spécialisée, promouvoir la santé comme outil de prévention, développer et pérenniser l'offre d'accueil.
  - Il accompagne et soutient les populations les plus fragiles: assurer l'information des personnes handicapées, prévenir la perte d'autonomie (CFPPA), favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles (APA, SAAD).
  - Il participe à renforcer la cohésion sociale des publics en difficulté: favoriser l'accès aux droits (RSA), renforcer et développer une politique d'insertion (PDI), mobiliser des outils au profit des publics (gratuité des transports et aides à la mobilité), favoriser l'insertion par et dans le logement (FSL, ASLL), lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, éduquer à l'environnement et au développement durable, soutenir les opérations de construction ou amélioration des logements sociaux, mobiliser du FSE + pour soutenir et développer la politique d'inclusion.
  - Il propose une démarche de démocratie participative aux habitants en leur permettant de transformer directement leur territoire par l'appui du budget participatif.
- En matière de solidarité des territoires.
  - Il apporte son appui aux projets de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la ville, portés par les communes et intercommunalités.
  - Il accompagne également les communes pour la réalisation d'équipements scolaires et ou périscolaires situés dans les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.
- En matière d'accompagnement de la jeunesse et en favorisant l'accès de tous aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.
  - Il contribue à l'accès aux activités sportives et de loisirs pour tous par le soutien aux comités sportifs départementaux et aux associations sportives locales (aide au fonctionnement, manifestations, équipements sportifs). Il favorise l'excellence sportive de jeunes tarnais.
  - Il agit pour la jeunesse en soutenant les acteurs départementaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire œuvrant pour l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.
  - Il favorise l'accès de tous à la culture en soutenant les associations et organismes culturels.

### Les crédits spécifiques à la politique de la ville:

Dans le cadre d'une politique volontariste, la poursuite du maintien de crédits spécifiques viendra soutenir des actions particulières à la politique de la ville à destination principalement des habitants, mobilisant le partenariat au sein des quartiers. Il s'agira de projets à caractère structurant et innovant dans le cadre d'une aide au démarrage d'actions.



## Dispositif Prépa Apprentissage URMA - Antenne du Tarn

### Qu'est-ce que Prépa Apprentissage ?

Le but est d'accompagner les publics éloignés de l'emploi et de la formation ou en décrochage vers la réussite et l'insertion dans la formation par la voie de l'apprentissage.

Ce dispositif permet de:

- Découvrir l'alternance;
- Aider aux choix professionnels et préparer ou valider son projet (immersion sur des plateaux techniques et/ou en entreprise);
- Sécuriser les parcours et acquérir des compétences de base et relationnelles.

### L'objectif est de valider un projet professionnel par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le **public ciblé** par la Prépa Apprentissage doit remplir les conditions suivantes:

- Être âgé de 15 à 29 ans, sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH);
- Ne pas être salarié;
- Ne pas être engagé dans un cycle de formation;
- Ne pas être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac) ou supérieur.

### Nos partenaires:

Structures Régionales engagées à nos côtés:

- Association Régionale des Missions Locales (ARML);
- France Travail Occitanie;
- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (agefiph).

Structures Départementales:

- France Travail Tarn;
- Réseau des Missions Locales;
- Maisons de La Région;
- Service Académique d'Insertion et d'Orientation (SAIO);
- Plateforme de Sécurisation et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

### Les différents types de parcours:

Parcours 1 - "Signé" (35h): Accompagnement à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Description:

- Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- Faire prendre conscience des atouts et savoirs de chacun,
- Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- Identifier les besoins d'un employeur,
- Connaître les droits et les devoirs de l'apprenti: le contrat d'apprentissage.

Parcours 2 - "Validé" (140h): Révéler les talents.

Description:

- Découvrir l'apprentissage,
- Apprendre à se comporter en entreprise,
- Tester des métiers en entreprise et/ou en ateliers au CFA,
- Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- Des ateliers sur le savoir-être sont proposés afin de préparer les stagiaires à l'entrée en formation par l'apprentissage.

Parcours 3 - "Reboosté" (280h): Connaître et découvrir son potentiel.

Description:

- Valoriser le potentiel de chaque apprenant avec un coach,
- Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- Construire et sécuriser le projet professionnel choisi,

- Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux stages ou ateliers au CFA,
- Se préparer au recrutement, signer un contrat.

Parcours 4 - "Accompagné" (420h): Donner les atouts pour entrer dans le monde du travail (pour les apprenants allophones, grands décrocheurs ou en situation de handicap).

Description:

- Avoir la maîtrise de la langue française nécessaire à l'entrée en formation (pour les allophones),
- Prendre confiance en soi,
- Acquérir un socle de connaissances et de compétences,
- Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- Construire et sécuriser votre projet professionnel,
- Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux périodes de stage ou des immersions au sein des ateliers du CFA,
- Se préparer au recrutement, signer un contrat.

#### **Les prochains parcours:**

- Parcours 3 du 11/03/2024 au 02/07/2024,
- Parcours 2 du 15/04/2024 au 28/06/2024,
- Parcours 1 du 08/04/2024 au 25/10/2024.

Pour intégrer le dispositif, chaque candidat est reçu en entretien afin de déterminer le parcours le plus adapté en fonction de son profil.

#### **Contact:**

Julie BRU - Responsable d'Unité Pédagogique - Référente Prépa Apprentissage  
07 85 70 24 76 ou [prepa-app@cm-tarn.fr](mailto:prepa-app@cm-tarn.fr)



## Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue:

- d'accélérer le verdissement des quartiers: atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.);
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment:

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



## Contribution de la CPAM du Tarn au Contrat de Ville de Castres-Mazamet

La CPAM du Tarn se positionne en tant que partenaires impliqués sur les enjeux de santé et de lutte contre la précarité. En effet, elle peut apporter sa contribution, dans le cadre de son domaine d'activité, afin de:

- collaborer avec les différents acteurs pour contribuer aux réflexions et aux échanges de pratiques en lien avec le Contrat de Ville,
- mettre en œuvre, éventuellement et selon les besoins, des cycles de formation de partenaires ou des animations en lien avec ses offres de service (Mission Accompagnement Santé, complémentaire santé solidaire, examens de prévention en santé, Escape Game Santé pour les jeunes de 16 à 25 ans...).

Parallèlement, elle est un acteur de promotion de la santé et du bien-être dans tous les temps de la vie.

### Objectifs stratégiques:

#### Renforcer la coordination et la prévention

1. La coordination des actions de Prévention dans le cadre d'un Contrat Local de Santé permet de mobiliser les acteurs de terrain.
2. La connaissance par les acteurs des offres de service de prévention constitue un prérequis et comme indiqué dans l'objectif opérationnel « Garantir aux habitants l'accès à leurs droits » la CPAM peut intervenir directement auprès des partenaires pour ces missions.
3. Développer une approche populationnelle de prévention en s'appuyant sur les structures et partenaires en lien direct avec le public cible.

#### Développer des actions de prévention et de promotion de la santé

##### Santé bucco-dentaire des jeunes

La CPAM, en partenariat avec l'Éducation Nationale, a déployé un kit bucco-dentaire à destination des écoles et centres de loisirs. Cet outil d'animation simple, ludique et ne nécessitant pas de formation spécifique pourrait être systématisé dans les structures dépendant du contrat de ville. De plus, la CPAM intervient tous les ans dans le cadre du programme MT' Dents dans les écoles QPV (sur Castres et Mazamet notamment). Ces interventions visent à sensibiliser les enfants en classe et à réaliser des dépistages par des Chirurgiens-dentistes de l'UFSBD.

##### Soutien à la parentalité

Des ateliers collectifs CPAM/CAF thématiques peuvent être organisés sur sollicitation et dans les structures d'accueil de ce public. Les objectifs de ces ateliers sont d'abord de favoriser l'accès aux droits mais également d'évoquer des thématiques de prévention touchant la parentalité, mais aussi d'orienter vers les ressources existantes en proximité.

##### Dépistages des cancers

Accompagnement à l'organisation d'actions d'aller-vers portant sur la thématique des dépistages de 3 cancers (cancer du Sein, cancer colorectal, cancer du col de l'utérus):

- Aide au ciblage des populations éligibles et « fragiles » sur le territoire,
- Accompagnement à l'organisation de projets de type Journées Santé Femmes ou journées forums avec pour objectifs la sensibilisation mais également le dépistage.

##### « Développer un programme d'actions pour le développement des compétences psychosociales »

Les entretiens individuels de prévention réalisés au Centre d'Examen de Santé par des infirmiers DE permettent d'améliorer les compétences psychosociales des publics et à terme de faire changer les habitudes de vie, notamment par la technique d'entretien motivationnel. Nos équipes du CES peuvent également intervenir pour réaliser des ateliers collectifs mono ou multi thématiques auprès de nos partenaires (exemple interventions aux Restaurants du Cœur, Croix-Rouge, etc.).

##### Activité physique/lutte contre la sédentarité

La CPAM, en partenariat avec la Mairie de Castres et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn, va organiser en 2024 la 4<sup>e</sup> édition des Journées Sport Santé sur Castres le 09/10/2024, concourant à la promotion de l'activité physique, Grande Cause Nationale 2024. Les habitants, les partenaires accueillant du public en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, les groupes scolaires et les centres de loisirs sont invités à participer à cet événement.

#### Surpoids et obésité infantile

##### Le déploiement sur le territoire

Le dispositif « Mission Retrouve ton Cap » qui favorise une approche globalisante de l'enfant et sa famille par des professionnels de santé, peut constituer un levier de prise en charge du surpoids et du risque d'obésité infantile pour les enfants de 3 à 12 ans. Les effecteurs potentiels pouvant être à ce jour des Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou des Centres de Santé, l'Assurance Maladie peut les accompagner dans la constitution du dossier de candidature.

#### Publics Jeunes et jeunes retraités

Le Centres d'Examens de Santé (CES) situé à Castres propose des Examens de Prévention qui, dans une stratégie de santé publique, contribuent à réorienter nos publics dans le système de santé. Ces examens de Prévention sont également accessibles à tous les assurés du Régime Général à partir de 16 ans et sont gratuits sans avance de frais.



## Politique d'action sociale Caf en lien avec les 7 thèmes retenus comme prioritaires dans le cadre de « Quartiers 2030 »

### I) DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DE LA CAF POUR CHAQUE THÈME RELATIF À LA POLITIQUE DE LA VILLE « QUARTIERS 2030 »:

#### 1/ Cadre de vie et habitat/Transition écologique et énergétique/TFPB

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

- Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, correspondants privilégiés dans la prévention des impayés locatifs
- Prévenir les expulsions et les impayés locatifs en renforçant l'information en faveur des allocataires et bailleurs pour favoriser leurs signalements précoces et en consolidant le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la prévention et du traitement des impayés de loyer
- Contribuer à la lutte contre la non-décence des logements en renforçant les actions de prévention
- Participer aux politiques locales du logement en contribuant au soutien financier des projets locaux, à travers une participation financière à l'ingénierie de projets en faveur des publics fragiles, en difficulté et notamment des jeunes afin de promouvoir des dispositifs innovants et projets d'habitat autour de la colocation / sous-location sociale et solidaire
- Accompagner la transition écologique (exemples: majoration de l'accompagnement financier de la Caf au titre de l'investissement, soutien aux projets innovants...)

#### 2/ Cohésion sociale et vie associative

- Poursuivre le développement des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers lieux...) dans les territoires sous couverts avec la volonté de renforcer la participation des habitants et les solidarités de proximité.
- Développer les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques dans les structures d'animation de la vie sociale (exemple: recyclerie)
- Les structures d'animation de la vie sociale participent à la dynamique de la vie associative: hébergement d'associations, médiation de locaux, information et orientation/création d'association (Guid'asso)

#### 3/ Parentalité/Réussite éducative/Éducation

- Accompagner les parents dans leur fonction éducative (parentalité)

Il s'agit:

- d'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve;
- de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en les réassurant sur leurs compétences parentales et le cas échéant, à les soutenir.

Thématiques prioritaires: prévention des risques liés aux usages du numérique, problématiques liées à la scolarité (orientation, harcèlement scolaire, relation avec les établissements scolaires et les associations locales), difficultés autour de l'adolescence, maintien des liens parents-enfants en cas de séparation, prévention primaire en lien avec la politique des 1000 premiers jours.

Exemples de leviers: Lieux d'accueil Enfant Parent (LAEP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), réseau Parents81...

#### 4/ Sécurité/Prévention de la délinquance/Tranquillité publique

- Soutien aux projets de promotion des valeurs de la République ou de prévention du repli communautaire ou de la radicalisation

Le projet doit viser une action de prévention primaire répondant à un ou plusieurs objectifs parmi la liste suivante:

- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité;
- Développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours »;
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème;
- Développer ou renforcer l'éducation au numérique;
- Accompagner les familles et les jeunes confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux phénomènes de radicalisation.

La Caf du Tarn s'associe chaque année à l'appel à projet relatif au FIPD afin de mobiliser ce fond.

**5/ Emploi/Insertion professionnelle/Développement économique**

- Lever les freins à l'insertion socio professionnelle
- Aider à la construction d'offres de service adaptées sur les territoires, en lien avec France travail

Exemples de leviers: places en crèches AVIP, accompagnement à l'usage des outils numériques...

**6/ Pauvreté**

- Accompagnement social par les travailleurs sociaux de la Caf du Tarn (mobilisation des aides légales et extra légales)
- Lutter contre le non-recours aux droits (allers-vers, accompagnement dans les démarches...)

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales.

**7/ Services**

- Développer les offres de services adaptées aux besoins des habitants en lien avec les champs d'intervention de la branche famille (*mobilisation de l'ingénierie de la Caf pour construire des projets adaptés*) dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).
- Favoriser l'accessibilité aux services: tarification modulée en fonction des ressources des familles, inclusion d'enfants porteurs de handicap.

**2/ IDENTIFICATION DES DISPOSITIFS À DÉVELOPPER/RENFORCER SUR LES QPV:**

L'ensemble des orientations sus citées sont à déployer dans les QPV.

Une offre de service socle par QPV comprend (a minima):

- 1 structure AVS (avec une action concrète sur le cadre de vie des habitants et participation citoyenne)
- 1 LAEP
- Accompagnement à la scolarité
- Un mode de garde pour les parents engagés dans un parcours d'insertion
- Des actions de soutien à la parentalité
- Une politique d'accessibilité aux services et activités inclusive (mixité, tarification, prise en compte du handicap...)
- Une action jeunesse adaptée (allers vers) et préventive (éducation au numérique...)

Une coordination partenariale des acteurs institutionnels et/ou associatifs et autres organismes est souhaitée pour déployer une offre de service concertée et cohérente sur les territoires concernés (veille sociale, actions concrètes...) en s'appuyant notamment pour la Caf sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) et le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

**FICHE 19 : ACTION RENFORCÉE DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)**

<b>Conditions</b>	<p>La Caf du Tarn est co signataire des contrats de ville et mobilise aux côtés de l'Etat les leviers de droit commun en direction des quartiers prioritaires afin de participer à la réduction des inégalités.</p> <p>En complément des leviers nationaux, une aide sur fonds locaux est mobilisable pour soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pouvoir d'agir des habitants/la participation citoyenne</li> <li>• Les actions de proximité et d'inclusion sociale.</li> </ul> <p>L'opérateur dépose sur la plateforme dauphin une demande de financement à la suite d'un appel à projet lancé par les collectivités concernées. La copie de la demande doit être envoyée à la Caf.</p>
<b>Montant</b>	Aide forfaitaire, sous forme de subvention, plafonnée à 2 000 € par action et dans la limite de 80% du coût du projet.
<b>Paiement</b>	Le paiement est effectué par la Caf au partenaire, en une seule fois, après réception du bilan des actions réalisées et du compte de résultat validés par le conseiller technique du territoire.

**FICHE 29 : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SOCIAUX DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE****Objectifs**

L'objectif est de promouvoir une action sociale, familiale et préventive, complémentaire des prestations légales en direction des structures de l'animation de la vie sociale. Cette aide doit permettre d'appuyer à la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du projet social sur la période de l'agrément. Les actions mises en œuvre doivent développer au moins un des axes suivants :

Axes de projets soutenus	Objectifs	Nature des charges à retenir
Participation des habitants	Faire émerger la participation des habitants Formation des bénévoles Accompagner des initiatives d'habitants Accompagner à la citoyenneté	Achats Frais de déplacement et transport
Actions innovantes	Accompagner les nouvelles formes d'entraide et de solidarité Encourager les coopérations entre les acteurs locaux Soutenir les expérimentations	Location Frais de repas Intervenant
Accès aux droits au sens inclusion numérique	Accompagner les habitants éloignés des nouvelles technologies	Charges de personnel (Prise en compte uniquement du renfort de personnel : recours à heures de supplémentaires, CDD...)
Transition écologique et solidaire	Soutenir des actions favorisant l'engagement des habitants dans des projets concrets (recycleries, jardin partagés, ateliers de réparation, échanges de services...).	Prestations extérieures

**Conditions**

Les actions devront répondre aux orientations inscrites au projet social.

**Montant**

L'aide sous forme de subvention est plafonnée à 5 000 € par action dans la limite de 80% du coût du projet. Le nombre d'actions est limité à 2 par structure et par an. Les actions nouvelles et innovantes seront privilégiées. Aide non cumulable avec les aides/politiques de la ville.



Espace Ressources  
Le Causse Espace d'Entreprises  
81 115 Castres  
05 63 73 50 00

[agglomeration@castres-mazamet.com](mailto:agglomeration@castres-mazamet.com)  
[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)

